



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 20 mai 2026

Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Excusé : Didier PROUST

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026



### **DE-2026-05-01 DÉSIGNATIONS DE DEUX REPRÉSENTANTS - COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPA)**

*Rapporteur : Stéphane BAUDRY*

Espace de coordination et de concertation, la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) des personnes âgées a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements.

La commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est compétente sur cinq champs éligibles :

- Amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;
- Attribution d'un forfait autonomie par le conseil départemental aux résidences autonomie via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- Coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile (SAD) ;
- Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Développement d'autres actions collectives de prévention.

La commission des financeurs est également compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Au sein de la commission siègent des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à travers ses délégations locales, des fédérations des institutions de retraite complémentaire et des organismes régis par le code de la mutualité ainsi que les collectivités locales compétentes.

En conséquence, il revient au Conseil de Communauté de désigner deux représentants pour siéger à la Commission des financeurs.

Ces désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21 et L.5211-1,  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 mai 2026,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, participe à la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) du département des Deux Sèvres,  
Considérant la nécessité de désigner deux représentants pour siéger à la CFPPA,

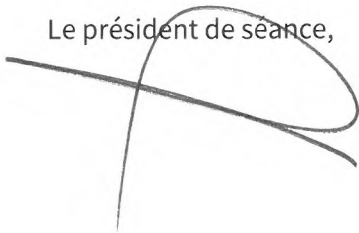
Monsieur le Président procède à l'appel à candidature. Céline RIVOLET et Christine HEINTZ sont candidates.

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par président, décide à l'unanimité,

- DE DÉSIGNER Mesdames Céline RIVOLET et Christine HEINTZ pour représenter la Communauté de communes Haut Val de Sèvre à la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Département des Deux-Sèvres.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

